

Politique

Développement durable

Politique de développement durable

ID Gatineau

1. Préambule

ID Gatineau, organisme de développement économique de la Ville de Gatineau, a la responsabilité de stimuler l'entrepreneuriat et la croissance des entreprises locales. En cohérence avec les orientations de la Ville de Gatineau, l'organisation assume cette responsabilité dans l'optique de contribuer activement à « un essor économique durable et bénéfique pour la population gatinoise¹ ». Par l'adoption de cette première politique de développement durable, ID Gatineau s'engage à assurer un leadership inspirant et transformationnel auprès des entreprises locales et de ses partenaires. Disposant de plusieurs leviers, dont le financement et l'accompagnement des entreprises, ID Gatineau est déterminé à jouer un rôle clé dans la transition vers une économie plus verte et responsable sur son territoire d'intervention.

2. Énoncé d'engagement

ID Gatineau s'engage à intégrer les enjeux de développement durable de façon transversale à l'ensemble de ses activités afin d'améliorer continuellement sa gouvernance, sa gestion des ressources humaines, son impact positif sur la vitalité économique du territoire et de réduire l'impact environnemental de ses activités.

3. Mission et valeurs

Mission : Propulsé par la Ville de Gatineau, ID Gatineau a comme mission d'appuyer et d'accompagner les entreprises, pour favoriser le développement et la diversification économique ainsi que la création de richesses sur le territoire de la Ville de Gatineau.

Valeurs :

- **Excellence**
Nous croyons en l'excellence et sommes constamment à sa recherche. Que ce soit dans nos rapports avec nos collègues, nos partenaires et nos instances ou dans nos relations avec les entreprises, nous prôtons l'humilité et une intense volonté de toujours dépasser les attentes.
- **Collaboration**
La collaboration est une composante fondamentale qui nourrit notre quête de l'excellence. En unissant nos forces et en partageant nos idées, nous créons une synergie puissante qui stimule notre créativité et nous permet de surmonter les défis les plus complexes.
- **Intégrité**
L'intégrité représente notre engagement inébranlable envers l'éthique et la transparence. En cultivant une intégrité exemplaire, nous construisons une fondation solide de confiance et de respect mutuel et inspirons les autres à nous rejoindre dans notre poursuite incessante de l'excellence.

¹ Ville de Gatineau (2021) Plan stratégique municipal 2021-2026, p.15.

4. Champs d'application

La présente politique, qui découle d'un plan d'action, s'applique à l'ensemble des activités et opérations. Elle concerne l'ensemble des services, y compris le financement et l'accompagnement des entreprises et l'animation du milieu, ainsi que nos propres pratiques organisationnelles dans un souci d'exemplarité.

5. Objectifs de la politique

Dans le respect des lois, des politiques, des règlements et en fonction des ressources financières et humaines disponibles, la présente politique d'ID Gatineau guide ses actions et ses décisions, dans une perspective d'amélioration continue et selon les axes d'intervention et objectifs suivants :

Axe d'intervention 1 : Gouvernance

Objectif stratégique 1 : Intégrer les enjeux de durabilité dans l'ADN de l'organisation (OPA1.1)

- 1.1 Aligner notre mission et notre vision en cohérence avec les principes du développement durable (OPA1.1.2)
- 1.2 Intégrer progressivement les objectifs et les enjeux de développement durable dans tous les outils de planification et de suivi de l'organisation (OPA2.1)
- 1.3 Améliorer la consultation avec les parties prenantes (OPA4.2)

Axe d'intervention 2 : Accompagnement des entreprises

Objectif stratégique 2 : Soutenir les entreprises locales dans leur transition durable

- 2.1 Favoriser l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables par les entreprises locales (OPA3.1)
- 2.2 Contribuer à la création de synergies et autres collaborations en économie circulaire (OPA3.1.3)

Axe d'intervention 3 : Financement durable

Objectif stratégique 3 : Intégrer des critères ESG et de durabilité dans les leviers de financement (OPA7.1)

- 3.1 Stimuler la création d'entreprises avec des modèles d'affaires écoresponsables et à impact social positif (OPA7.1 & 2^e partie de 7.1.2)
- 3.2 Encourager l'adoption de pratiques écoresponsables dans les projets de croissance (OPA7.1)
- 3.3 Favoriser la prise en compte des enjeux de durabilité dans les projets de développement et de partenariats (OPA7.1.1)
- 3.4 Contribuer à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables par le levier des commandites (OPA7.1.2)

Axe d'intervention 4 : Milieu de travail de qualité

Objectif stratégique 4 : Offrir un milieu de travail inclusif, stimulant, sain et sécuritaire

- 4.1 Offrir un milieu de travail équitable, diversifié et inclusif (OPA9.1)
- 4.2 Promouvoir un environnement de travail sain, sécuritaire et bienveillant (OPA 10.1)
- 4.3 Faire appel à l'intelligence collective pour innover (OPA6.1.1 et 6.1.3)
- 4.4 Améliorer la communication interne sur les progressions des grands chantiers et décisions importantes (OPA4.2.1 et 4.2.2)

Axe d'intervention 5 : Environnement

Objectif stratégique 5 : Réduire l'empreinte environnementale des opérations

- 5.1 Mettre en place des mesures de gestion durable des matières résiduelles (OPA11.1)
- 5.2 Diminuer la quantité d'énergie consommée dans les bureaux ((OPA12.1)
- 5.3 Agir sur les leviers à disposition de l'organisation afin de minimiser et éventuellement compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) émises (OPA13.1)
- 5.4 Adopter des pratiques d'approvisionnement responsables (OPA8.1)
- 5.5 Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables (OPA13.1.1)

6. Mise en œuvre

ID Gatineau met en œuvre la présente politique de développement durable en (OPA10.2) :

- Diffusant la présente politique tant à l'interne qu'à l'externe;
- Intégrant les axes et les objectifs de la politique à ses exercices de planification stratégique;
- Intégrant des objectifs, des indicateurs et des cibles de développement durable au plan d'action annuel et au tableau de bord de l'organisation (OPA2.1.1);
- Budgétant un montant annuel destiné à la mise en œuvre des actions de durabilité (OPA5.1.1);
- Évaluant annuellement l'avancement des objectifs par des indicateurs de développement durable;
- Communiquant les progrès ainsi que les réalisations concrètes de l'organisation, incluant nos actions de développement durable, auprès des principales parties prenantes (OAP10.1.3);
- Révisant la politique, notamment les objectifs, au plus tard 3 ans après son adoption.

7. Structure et responsabilités

ID Gatineau structure les rôles et les responsabilités dans la mise en œuvre de la présente politique de développement durable de la manière suivante :

- Le conseil d'administration adopte la politique de développement durable et la modifie au besoin;
- La direction générale est mandatée par le conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente politique, en intégrant ses objectifs à la planification stratégique et au plan d'action annuel;
- Le comité développement durable :
 - Est un comité composé de représentant.e.s de tous les départements d'ID Gatineau et dirigé par la direction générale;
 - Se réunit minimalement 4 fois par année;
 - Participe à la planification, la mise en œuvre et au suivi des actions de développement durable définies dans le plan d'action annuel ;
- Tout membre du personnel a la responsabilité de contribuer à l'application de la politique de développement durable dans les domaines de ses compétences, de ses tâches et de ses prises de décision.

8. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration.